

SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023

SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4 - 5
État des résultats	6
État de l'évolution de l'actif net	7
État des flux de trésorerie	8
Bilan	9
Notes complémentaires	10 - 17
Renseignements complémentaires	18 - 19

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Syndicat des professeurs de l'État du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Syndicat des professeurs de l'État du Québec (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.



Par Chantal Végiard, CPA auditrice

Longueuil, le 7 juin 2023

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
Produits		
Cotisations et droits d'entrées	454 162 \$	474 685 \$
Ristournes	<u>56</u>	<u>42</u>
	<u>454 218</u>	<u>474 727</u>
Charges		
Honoraires (annexe A)	349 447	438 336
Conseils et congrès (annexe B)	92 187	33 276
Comités (annexe C)	24 668	11 216
Frais de fonctionnement (annexe D)	<u>123 021</u>	<u>133 491</u>
	<u>589 323</u>	<u>616 319</u>
Insuffisance des produits sur les charges d'exploitation	(135 105)	(141 592)
Autres produits (charges) (annexe E)	<u>(64 688)</u>	<u>111 136</u>
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(199 793) \$</u>	<u>(30 456) \$</u>

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	Investi en immobilisations	Non affecté	2023 Total	2022 Total
Solde au début				
Déjà établi	30 343 \$	1 872 715 \$	1 903 058 \$	1 933 211 \$
Retraitement de l'exercice antérieur (note 11)	<u>-</u>	<u>(302)</u>	<u>(302)</u>	<u>-</u>
	30 343	1 872 413	1 902 756	1 933 212
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(6 754)</u>	<u>(193 039)</u>	<u>(199 793)</u>	<u>(30 456)</u>
Solde à la fin	<u><u>23 589</u></u> \$	<u><u>1 679 374</u></u> \$	<u><u>1 702 963</u></u> \$	<u><u>1 902 756</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(199 793) \$	(30 456) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 754	6 736
Gain (Perte) de change	(238)	(15 009)
Gain (perte) non matérialisé sur placements	192 480	(63 913)
Crédits de loyer reportés	<u>-</u>	<u>(706)</u>
	(797)	(103 348)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 7)	<u>24 116</u>	<u>(65 537)</u>
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	23 319	(168 885)
Activité d'investissement		
Variation des placements à la juste valeur	<u>74 769</u>	<u>154 329</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	98 088	(14 556)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>84 724</u>	<u>99 280</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>182 812</u></u> \$	<u><u>84 724</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

BILAN

31 MARS 2023

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	182 812 \$	84 724 \$
Débiteurs (note 3)	35 322	37 459
Frais payés d'avance	<u>499</u>	<u>1 499</u>
	<u>218 633</u>	<u>123 682</u>
Placements à la juste valeur (note 4)	1 554 412	1 821 424
Dépôt de garantie	6 000	6 000
Immobilisations corporelles (note 5)	<u>23 590</u>	<u>30 343</u>
	<u>1 584 002</u>	<u>1 857 767</u>
	<u><u>1 802 635</u></u> \$	<u><u>1 981 449</u></u> \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	95 051 \$	76 695 \$
Dû aux administrateurs sans intérêt avec modalité de remboursement	<u>4 621</u>	<u>1 998</u>
	<u>99 672</u>	<u>78 693</u>
Actif net		
Investi en immobilisations	23 589	30 343
Non affecté	<u>1 679 374</u>	<u>1 872 413</u>
	<u>1 702 963</u>	<u>1 902 756</u>
	<u><u>1 802 635</u></u> \$	<u><u>1 981 449</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Jean Valhies

_____, administrateur

_____, administrateur



1. Statut et nature des activités

Le Syndicat des Professeurs de l'État du Québec est une association de salariés constituée le 8 septembre 1965 en vertu de l'arrêté au conseil numéro 1735, dont la mission est l'étude, la défense et le développement des intérêts professionnels, économiques et sociaux de ses membres. De même, il vise la promotion de la condition enseignante et la création d'émulations motivant la prestation d'enseignement. Le syndicat est exonéré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Constatation des produits

Les cotisations des membres et droits d'entrées sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice en relation avec les périodes de salaires versés ou à payer.

Les ristournes sont comptabilisées sur une base de caisse.

Les opérations de placement dans les autres produits sont comptabilisées à la date de la transaction et les produits qui en découlent sont constatés aux résultats selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par l'organisme et les autres revenus de placements provenant de fonds d'investissement sont constatés au moment de leur distribution.

Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Les produits de gains matérialisés sur la cession de placements évalués à la juste valeur sont constatés au moment où ils sont acquis par l'organisme.

Les gains ou les pertes sur la cession de placements évalués au coût après amortissement sont établis selon la méthode du coût moyen.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles amortissables.

2. Principales méthodes comptables (suite)**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Matériel informatique	30 %
Équipement	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Conversion des opérations et éléments libellés en monnaies étrangères

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen mensuel lors de la comptabilisation des opérations. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)**Instruments financiers (suite)***Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Comptabilité de l'actif net

L'actif net investi en immobilisations présente les actifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

L'actif net non affecté rend compte des activités du syndicat en matière de prestation de services et d'administration et présente les ressources non affectées.

3. Débiteurs

	2023	2022
Autres sommes à recevoir	- \$	5 300 \$
Cotisations à recevoir	<u>35 322</u>	<u>32 159</u>
	<u>35 322</u> \$	<u>37 459</u> \$

SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

4. Placements à la juste valeur

	2023	2022
Titres de participation et actions	819 958 \$	920 213 \$
Titres et fonds à revenu fixe	612 719	820 493
Autres actifs	<u>121 735</u>	<u>80 718</u>
	<u>1 554 412 \$</u>	<u>1 821 424 \$</u>

5. Immobilisations corporelles

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement	57 357 \$	39 826 \$	17 531 \$	21 913 \$
Matériel informatique	<u>13 225</u>	<u>7 166</u>	<u>6 059</u>	<u>8 430</u>
	<u>70 582 \$</u>	<u>46 992 \$</u>	<u>23 590 \$</u>	<u>30 343 \$</u>

6. Crédoiteurs

	2023	2022
Comptes fournisseurs et frais courus	93 495 \$	75 235 \$
Retenues à la source	160	418
Salaires à payer	<u>1 396</u>	<u>1 042</u>
	<u>95 051 \$</u>	<u>76 695 \$</u>

7. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2023	2022
Débiteurs	2 137 \$	(7 533) \$
Frais payés d'avance	1 000	(234)
Créditeurs	18 356	(55 772)
Dû aux administrateurs sans intérêt avec modalité de remboursement	<u>2 623</u>	<u>(1 998)</u>
	<u>24 116 \$</u>	<u>(65 537) \$</u>

SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

8. Opérations entre apparentés

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'organisme avec des apparentés au cours de l'exercice :

	2023	2022
Charges		
Allocations forfaitaires	16 000 \$	14 000 \$

La totalité de l'allocation forfaitaire a été versée à la présidence du syndicat. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

	2023	2022
Dû aux administrateurs	4 621 \$	1 998 \$

9. Instruments financiers**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié à ses débiteurs.

L'organisme consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses crédettes.



SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

9. Instruments financiers (suite)**Risque de change**

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

L'organisme réalise des ventes et effectue des achats en lien avec ses placements en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actifs sont exposés aux fluctuations des devises. Au 31 mars 2023, les actifs libellés en monnaies étrangères et convertis en dollars canadiens, sont les suivants :

	2023		2022	
	Dollars américains \$ US	Dollars canadiens \$	Dollars américains \$ US	Dollars canadiens \$
Encaisse	122	(153)	(486)	(607)
Placements	167 486	226 577	199 885	250 213

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

10. Engagement contractuel

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 203 579 \$ et les versements au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2024	56 338 \$
2025	56 692
2026	57 189
2027	<u>33 360</u>
	<u>203 579 \$</u>

SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

11. Redressement de l'exercice antérieur

Un redressement de l'actif net a été effectué pour l'exercice antérieur car une facture de télécommunication datée du 25 mars 2022 n'avait pas été inscrite avant la production du rapport de l'exercice précédent. La charge de télécommunications de l'année dernière était donc sousévaluée.

Incidence sur les postes du bilan (31 mars 2022)

Créditeurs- solde avant redressement	(76 393) \$
Ajustement	<u>(302)</u>
Créditeurs - Solde redressé	<u>(76 695) \$</u>

Incidence sur les postes de l'évolution de l'actif net au 31 mars 2022

Actif net- Solde de fin avant redressement	(1 903 058) \$
Ajustement	<u>302</u>
Actif net- Solde de fin redressé	<u>(1 902 756) \$</u>

Incidence sur les postes de l'état des résultats (exercice terminé le 31 mars 2022)

Télécommunications- Solde avant redressement	11 699 \$
Ajustement	<u>302</u>
Télécommunications - Solde redressé	<u>12 001 \$</u>

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
Annexe A - Honoraires		
Salaires et avantages sociaux	87 212 \$	102 596 \$
Honoraires juridiques	60 098	119 389
Allocations forfaitaires	16 000	14 000
Arbitrages	4 294	11 062
Libérations pour activités syndicales de l'agent de grief	39 052	35 570
Libérations pour activités syndicales du président	102 846	108 549
Libérations pour activités syndicales officiers	27 304	34 243
Promotions et représentations	<u>12 641</u>	<u>12 927</u>
	<u>349 447 \$</u>	<u>438 336 \$</u>
Annexe B - Conseils et congrès		
Bureau S.P.E.Q.	17 787 \$	16 284 \$
Conseil des réseaux et congrès	63 884	510
Conseil réseau - CMADQ	1 000	1 600
Conseil réseau - MIFI	600	2 406
Ristournes aux sections locales	<u>8 916</u>	<u>12 476</u>
	<u>92 187 \$</u>	<u>33 276 \$</u>
Annexe C - Comités		
Ad Hoc	341 \$	955 \$
CMADQ (Culture)	3 207	285
Comité de relation de travail (CMMRP)	3 214	1 144
Conseil exécutif	4 363	2 985
Griefs	4 403	3 121
MAPAQ (Agriculture)	-	285
MIFI (Immigration)	478	63
Négociations	8 598	2 186
Surveillance des finances	<u>64</u>	<u>192</u>
	<u>24 668 \$</u>	<u>11 216 \$</u>

SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
Annexe D - Frais de fonctionnement		
Frais de vérification	9 198 \$	9 198 \$
Honoraires professionnels	14 857	17 806
Assurances	1 198	1 548
Expédition	161	2 502
Frais bancaires	810	461
Loyer	59 737	65 963
Papeterie, informatique et fournitures de bureau	16 258	16 392
Secrétariat	918	884
Télécommunications	13 130	12 001
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>6 754</u>	<u>6 736</u>
	<u>123 021</u> \$	<u>133 491</u> \$

Annexe E - Autres produits (charges)

Courtiers en placements	(20 426) \$	(23 750) \$
Dividendes et autres revenus de placements	51 083	62 738
Gain (Perte) non matérialisée	(192 480)	63 913
Gain (perte) sur taux de change	238	(6 774)
Gain sur cession de placements	<u>96 897</u>	<u>15 009</u>
	<u>(64 688)</u> \$	<u>111 136</u> \$